



MONTROZIER GAGES

Une commune solidaire et privilégiée pour son cadre de vie où il fait bon vivre



Journal municipal n°14 - juillet 2023

EDITORIAL



Mesdames, messieurs,

Dans le dernier bulletin municipal, j'évoquais la brutalité des événements en Ukraine et ses ravages humains. Je ne reviendrai pas sur ces événements tragiques qui nous sont relatés quotidiennement. Je crois que nous sommes tous touchés par ce terrible conflit et par ses prolongements économiques qui s'imposent à nous.

L'inflation est de retour. L'histoire économique nous enseigne qu'une fois lancée, l'inflation n'a pas de fin prévisible et nous projette dans un univers mental angoissant d'incertitude généralisée car la valeur de l'argent n'est plus stable - même en ces jours, où de sérieuses raisons permettent de croire qu'elle va s'atténuer progressivement.

Face aux crises nouvelles que constituent le conflit en Ukraine, le retour d'une inflation importante et les nouveaux défis climatiques et énergétiques auxquels nous sommes confrontés, nos capacités d'adaptation seront déterminantes. Aussi ne devons-nous pas hésiter à remettre en question nos habitudes personnelles, nos gestes jusqu'aux plus quotidiens et aux plus élémentaires, en s'appuyant sur l'inventivité et la ténacité de l'esprit humain.

Pour affronter ces événements, en matière budgétaire comme ailleurs, une valeur demeurera essentielle : la solidarité.

Avant d'aborder nos principaux projets en cours, j'attire votre attention sur notre stratégie budgétaire. Celle-ci consiste en une maîtrise durable des dépenses de fonctionnement, et ce malgré l'inflation, afin de préserver notre autonomie et d'éviter une trop grande dépendance à l'endettement. Nous maintiendrons un niveau d'investissement élevé, qui devra se réaliser sans heurts fiscaux, et sans parier de manière hasardeuse sur une augmentation des recettes en provenance de l'Etat.

Par ailleurs, en 2023, en matière de fiscalité, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe foncière constituera désormais l'impôt fiscal de référence pour nos communes. Toutefois, nous conservons certaines marges de manœuvre, en raison de notre vigilance budgétaire depuis plusieurs années. Nous les avons utilisées depuis le début de ce mandat, pour soutenir résolument les habitants en ménageant une pause fiscale qui nous conduira cette année encore à geler l'ensemble des prélèvements fiscaux communaux.

Concernant les projets municipaux, aucunes des circonstances inattendues, depuis le début du mandat, ne brisèrent l'énergie et la détermination de l'équipe municipale quant à la prise en charge agile et prompte des dossiers municipaux.

Certains s'achèvent, telle la réhabilitation et l'extension de notre restaurant scolaire. Nous ne nous sommes pas contentés d'examiner des questions de bâtiment, de conformité, de rénovation énergétique ; car pour nous, il s'agissait également d'améliorer la qualité d'accueil des convives, l'apprentissage de l'autonomie pour nos enfants à table et l'utilisation de produits durables, locaux et biologiques. Évoquons aussi la fin des travaux d'isolation à la salle des fêtes, l'extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, les consultations publiques sur l'adressage des rues de Montrozier (dont la pose des plaques et panneaux est quasiment réalisée), de Trébosc et de Grioudas.

D'autres projets sont déjà bien engagés : la phase étude du programme de réparation de l'église de Trébosc, les travaux de rafraîchissement de la garderie de l'école, la réalisation d'un travail d'optimisation énergétique sur l'école maternelle, la réflexion collective - associant les habitants - sur les usages et la

EDITORIAL

valorisation du Causse Comtal, espace naturel remarquable de notre commune qui mérite ce travail de lutte contre la perte de biodiversité, la dégradation paysagère, la diminution des activités et l'accroissement du risque d'incendie. Un projet d'importance pour notre développement futur, que nous ne pourrions mener sans notre Communauté de Communes, progresse : il s'agit de la construction d'une nouvelle station d'épuration des eaux usées. Sont également à l'ordre du jour : la poursuite d'aménagement de nouveaux espaces de collecte des déchets et l'entrée en phase opérationnelle du chantier de la sécurisation de la route du Comtal.

Avant de vous laisser découvrir plus avant tous ces projets et le détail de leurs conséquences financières, je voudrais revenir sur certains tragiques événements récents.

Lucas en janvier, Thibault en avril, Lindsay en mai... La liste n'en finit pas de s'allonger de ces enfants qui mettent fin à leurs jours parce que leur vie à l'école devient trop insupportable. Personne ne peut prétendre comprendre et connaître l'âme humaine et l'ensemble des mystérieuses raisons qui poussent à de tels actes. Mais, dans la tâche qui nous revient de comprendre ce phénomène de harcèlement scolaire, sans préjuger des motivations intérieures des enfants, il ne nous est pas impossible d'agir sur les ressorts extérieurs, sociaux, de leur acte. Au premier rang desquels : l'utilisation des réseaux sociaux.

Je concède que comme toute technique nouvelle, ils ne sont ni bons, ni mauvais. Seule leur utilisation peut l'être. Encore que le modèle économique de ces derniers consiste en partie à faire en sorte que les internautes restent le plus longtemps possible connectés, par le jeu des algorithmes qui cultivent un entre-soi de la communication et mettent en avant les contenus les plus radicaux. Je crois que l'on y développe une plus grande tolérance à l'agressivité.

Depuis notre tendre enfance, on nous enseigne, avec justesse, l'importance de la liberté et en particulier de la liberté d'expression. Mais nous avons tout autant raison de lui poser des limites. La plupart du temps, elles sont définies par la loi dans un registre bien précis. Or, actuellement, nombre de réseaux sociaux revendiquent le principe de la liberté d'expression de manière perverse, pour appeler à la haine et à l'action violente.

De prime abord, la liberté implique la suppression des limites et de l'obéissance. Or, cette conception de la liberté est trop imprécise. Surtout, elle se retourne et devient son strict opposé car, sans obéissance ni limites, les sociétés humaines ne parviendraient pas à vivre ensemble. Elles resteraient enfoncées dans un état de peur permanente et de servitude face à la loi du plus fort, donc dans un état qui, par définition, exclut la liberté.

Par conséquent, il m'apparaît nécessaire de circonscrire, de délimiter, la liberté pour qu'elle existe réellement.

Les réseaux sociaux sont des territoires où se déploient des passions sombres, pitoyables et hélas parfois funestes car, en favorisant la vindicte à visage masqué, ils raniment et exaltent les monstres qui sommeillent en nous. Pour moi, je veux croire que le langage doit conserver cet objectif de créer du lien, du sens et être un outil de civilisation.

Je vous propose de prendre congé, sur une note positive, avec une citation de Charles Péguy pour le cent cinquantième anniversaire de sa naissance. Il était, me semble-t-il, en même temps, mystique et favorable à la non-influence de la religion dans les affaires publiques. Charles Péguy faisait s'exprimer Dieu avec simplicité, force et hauteur : *« La foi que j'aime le mieux, dit Dieu, c'est l'espérance. »*

Laurent Gaffard, Maire

SOMMAIRE

EDITORIAL	2	LA VIE DE LA COMMUNE	17
LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ	5	Bienvenue aux nouvelles associations !	
Travaux	5	Réaménagement des espaces de rangement pour les associations	
Fin de chantier et inaugurations du nouveau restaurant scolaire		Une année record au musée de Montrozier	
Valorisation du patrimoine de l'église de Trébosc		Remise en service de la ligne SNCF Rodez-Séverac le Château	
Restauration d'un vitrail de l'église de Grioudas		Extension du cabinet médical	
Reprise d'un chemin rural au-dessus de Lussagues		Un projet d'aire de camping-car qui tombe à l'eau	
Réfection d'un mur de soutènement à Montrozier		LE DOSSIER.....	21
Pose de miroirs chemin de l'école primaire		Le budget communal et les projets.....	21
Aménagement d'espaces containers à Zénières et Trébosc		Comptes Administratifs 2022	
Travaux de peinture au centre de loisirs		Budget Prévisionnel 2023	
La falaise fait peau neuve à Roquemissou		Comment est calculé le montant des taxes ?	
Environnement/cadre de vie	9	Zoom sur un projet 2023 : la rénovation énergétique de l'école.....	25
Valorisation du Causse Comtal : signature d'une convention avec le CEN		L'INTERCOMMUNALITÉ	26
Etat d'avancement de la procédure d'adressage		Plan Local d'Urbanisme intercommunal	
Extinction partielle de l'éclairage public		Compétence petite enfance	
Opération de dératisation sur le secteur de Gages-le-Pont		Convention Territoriale Globale	
Bien vivre ensemble		Composter : pourquoi ? comment ?	
Action sociale/Périscolaire	12	Programmation culturelle de la Communauté de communes	
Avancement des travaux sur les logements sociaux		« De rives en rimes », un réseau dynamique pour booster la lecture publique !	
Les actions avec les plus jeunes		ADMR : appel à bénévolat	
Mise en place d'une permanence France Service		EXPRESSION DES ELUS DE LA LISTE	
Bilan 2022 du Centre Communal d'Action Sociale		« MONTROZIER, UN AVENIR EN COMMUN POUR NOS VILLAGES »	30
Vie culturelle	14	ETAT CIVIL	31
Un vent de liberté pour une vie culturelle retrouvée		INFORMATIONS PRATIQUES	32
Rencontrer, partager, s'enrichir : la Gageothèque est ouverte à tous !			
Personnel municipal	16		
Présentation de l'équipe périscolaire			

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi :	13h30 - 17h30
Mardi :	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Mercredi :	8h00 - 12h00 <i>fermé l'après-midi sauf rendez-vous</i>
Judi :	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Vendredi :	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30
Samedi :	8h00 - 12h00

COORDONNÉES

10 route du Pont Vieux - 12630 Gages - Tél : **05 65 42 29 32**

mairie-montrozier@wanadoo.fr

www.gages-montrozier.fr

<https://www.facebook.com/Mairie-de-Gages-Montrozier-105232651118590/>

PERMANENCE DES ÉLUS

Monsieur le Maire vous recevra en soirée, le vendredi et le samedi. Veuillez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie.

Rendez-vous avec les adjoints le samedi matin ou selon possibilité.

FIN DE CHANTIER ET INAUGURATIONS DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

Engagées en janvier 2022, les différentes phases de travaux du restaurant scolaire se sont terminées au printemps 2023. Les locaux ont été inaugurés en juin en présence de Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Les portes ouvertes de juillet ont permis à la population de découvrir le résultat de l'investissement tant humain que financier réalisé par l'équipe municipale.



Les enfants quant à eux avaient pris possession des lieux (salles de restauration, sanitaires) dès le mois de mars et apprécié les nouveaux espaces : agrandissement des salles de restauration, du hall d'accueil, des sanitaires et les nouveaux équipements mis à leur disposition : table de tri des déchets, fontaine à eau...

Les travaux engagés côté cuisine représentent une part importante de l'investissement (redimensionnement des zones techniques et modernisation des équipements) et visent à mettre en conformité les locaux (respect du principe de la marche avant et de la séparation des circuits propres et souillés) pour poursuivre la production sur place avec un cuisinier mais aussi de répondre aux objectifs de la loi EGALIM avec une plus grande utilisation de produits durables, locaux et bio. Un nouveau cuisinier nous rejoindra fin août pour répondre à ces objectifs.

Les travaux ont également permis de réaliser la rénovation énergétique du bâtiment avec isolation du plancher intermédiaire, remplacement des fenêtres et portes fenêtres, de l'éclairage, des convecteurs et de la chaudière.

Le coût final des travaux s'élève à 790 450 € HT, cette enveloppe intègre des travaux de désamiantage (qui ne peuvent pas être estimés en phase études préalables), des options retenues et non envisagées initialement tel le remplacement des huisseries de l'étage, ainsi que l'augmentation du coût des matières premières (liée à un contexte économique international compliqué). S'ajoutent à cette enveloppe de travaux des frais d'équipement de la cuisine pour un montant de 90 236 € HT et des frais d'études et maîtrise d'œuvre pour un montant de 84 637 € HT.

Ce projet de 966 000 € HT a bénéficié de subventions de l'Etat (DETR) à hauteur de 373 955 € HT, du Département à hauteur de 130 863 € HT et de la Région de 25 688 € HT (au titre de la rénovation énergétique) soit un taux global de subvention de 55% tout à l'honneur de nos partenaires financiers.

A GAGES, LA NOUVELLE CANTINE ACCUEILLERA AUJOURD'HUI 47 ÉLÈVES

Durant une vingtaine d'années à Gages, les religieuses, notamment Sœur Saint-Amans se sont occupées du déjeuner des enfants qui ne pouvaient pas rentrer chez eux pour le repas de midi. Cette année, changement de programme.

Grâce à la municipalité, les scolaires vont bénéficier d'une super cantine rose et fonctionnelle, parfaitement équipée, vaste et moderne, où le bol est à l'honneur. Située au centre du village elle sera complétée par une salle polyvalente dans le même style dû aux architectes Ruthénois : Salvan et Maisonnabe.

Pas de subvention

Mardi soir, le village avec à sa tête son maire M. Pouget a inauguré officiellement cette cantine qui fonctionnera aujourd'hui. Haie de la visite M. Pouget.



Petit clin d'œil historique à nos prédécesseurs qui inauguraient la cantine en 1980.

LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

VALORISATION DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE DE TRÉBOSC

L'église prieurale Sainte Foix de Trébosc, datant probablement du XV^{ème} siècle, constitue un superbe édifice qui recèle en son sein des œuvres remarquables.

En premier lieu, la croix processionnelle datée de la fin du XIV^{ème}, classée monument historique et conservée jusqu'à peu à l'évêché de Rodez. Sont également classés, deux retables, des chapelles, les quatre statues sous le porche, un très vieil autel païen, un sarcophage en pierre et d'autres objets...

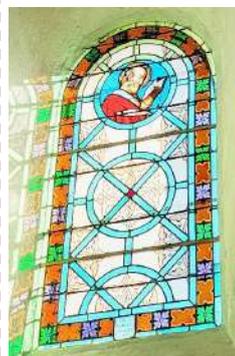
Compte tenu de la qualité architecturale de l'église et des trésors qu'elle abrite, la commune de Montrozier a décidé d'engager un projet de protection et de valorisation du patrimoine en concertation avec la paroisse. Une première phase du projet a été engagée portant sur la restauration de la croix processionnelle et la fabrication d'une vitrine sécurisée, en vue de la réintroduction de la croix dans l'église. Cette première phase bénéficie d'un accompagnement financier du Département, de la Région et de l'Etat à hauteur de 80% du coût. Les travaux sont en cours.

D'autre part, l'état de l'église le nécessitant, nous allons engager, des travaux de réparation et d'entretien de la toiture, de réfection de l'installation électrique, de sécurisation de l'édifice, de réfection des enduits. Ce volet se décompose en plusieurs tranches dont la première, restauration de la toiture, est programmée à l'automne prochain. La commune a confié la maîtrise d'œuvre à l'entreprise PRONAOS, spécialisée dans ce type de projet. Une demande de financement DETR est en cours et d'autres demandes de subventions seront adressées au Département, à la Région et à des fondations de sauvegarde du patrimoine pour accompagner ce volet du projet.



Grâce à ce projet nous pourrons restaurer et protéger un patrimoine exceptionnel, mais aussi développer l'accès à la connaissance, à la culture, à l'histoire en ouvrant l'église aux visites et en développant les outils de médiation.

RESTAURATION D'UN VITRAIL DE L'ÉGLISE DE GRIODAS



A l'église de Grioudas, le vitrail de Saint Luc est comme neuf grâce à la belle restauration réalisée par Géraldine Latieule et Emilie Séguret de Bozouls pour un montant de 3 327.50 € TTC pris en charge par notre assureur Groupama.

LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

REPRISE D'UN CHEMIN RURAL AU-DESSUS DE LUSSAGUES

Le chemin montant dans les Palanges à partir du village de Lussagues a fait l'objet d'une réhabilitation complète avec un décaissement (264 m de long et 3 m de large sur 20cm) et la création d'une pente en travers pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Le point haut du chemin a nécessité l'utilisation d'un brise-roche afin d'adoucir la bosse rendue infranchissable au fil du temps. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Mathou.



Avant



Après

Cet aménagement devrait permettre à nouveau une circulation normale.

Mais nous en profitons pour rappeler aux usagers de ces chemins ruraux qu'il s'agit d'un bien commun qui doit être respecté avec notamment une vitesse adaptée.

RÉFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT À MONTROZIER

L'effondrement d'une partie du mur de soutènement au Chemin des Chênevières (Montrozier) au cours de l'automne 2022 a nécessité l'intervention d'une entreprise de maçonnerie. L'entreprise ABTP s'est chargée de ce chantier réalisé au printemps 2023.

Une reprise d'une partie du mur de soutènement sur une longueur de 5 m et une hauteur de 2,50 m a coûté 6 748,50 € TTC.



Ces travaux étaient nécessaires autant sur le plan sécurité des habitants situées en contrebas du mur, que pour le maintien en bon état du chemin utilisé par des véhicules.

POSE DE MIROIRS CHEMIN DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Deux miroirs ont été installés au milieu de la rue des écoles pour sécuriser la circulation des véhicules en provenance du chemin de l'école primaire.



LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

AMÉNAGEMENT D'ESPACES CONTAINERS À ZÉNIÈRES ET TRÉBOSC

Après aménagement des espaces par l'équipe technique, le SMICTOM a fait procéder au retrait des containers et installé des colonnes aériennes sur le carrefour de Zénières et sur l'entrée de Trébosc.

Ces nouvelles colonnes, disposées sur le trajet des habitants, faciliteront le dépôt des sacs noirs (ordures ménagères) et jaunes. Plus fonctionnelles et surtout plus hygiéniques, elles permettront une contenance largement supérieure à celle des containers classiques. Autre avantage, la tournée de ramassage est nettement optimisée tout en permettant de maîtriser les coûts en hausse des tournées de ramassage.



Ces emplacements sont en phase d'évaluation pour s'assurer de la pertinence des emplacements qui peuvent si nécessaire être revus de manière efficiente.

TRAVAUX DE PEINTURE AU CENTRE DE LOISIRS



Cet hiver, des travaux de rafraîchissement ont été entrepris dans une des salles du centre de loisirs qui accueille les activités ados. Cette salle nécessitait une remise en état des murs ainsi que d'un bon coup de peinture afin que les jeunes puissent y apporter leur touche déco et s'y sentir bien. L'équipe technique a relevé le défi de réaliser cette rénovation rapidement et efficacement afin de ne pas trop gêner le planning des animations.

Dans un second temps, les finitions et retouches peintures, notamment sur les radiateurs, seront programmés, maintenant que la période froide qui ne permettait pas de couper le chauffage est enfin passée.

LA FALAISE FAIT PEAU NEUVE À ROQUEMISSOU

Avec la meilleure volonté du monde, le vieil abri des fouilles de Roquemissou ne pouvait envisager de destinée archéologique. Depuis quelques années, il n'en finissait plus de se dégrader, de s'écrouler.

Pour assurer la sécurité du site, en concertation avec les services archéologiques de la Région, nous avons choisi de l'enlever.

Le site s'en trouve embelli et la falaise retrouve toute sa majesté !



LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

VALORISATION DU CAUSSE COMTAL : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CEN

Propriétaire de plus de 400 hectares sur le plateau calcaire du Causse Comtal, la commune de Montrozier a engagé en 2022 un projet de valorisation de ce territoire emblématique à forte valeur patrimoniale tant au niveau de la faune, de la flore que du petit patrimoine bâti.

Espace propice aux activités de pleine nature, les parcelles communales de causse sont partiellement valorisées par l'agriculture. Un phénomène d'embroussaillage conduisant à une fermeture du milieu est aujourd'hui observé sur les parcelles communales. La municipalité souhaite anticiper plusieurs conséquences liées à ce phénomène : menace sur la biodiversité, augmentation des risques d'incendie, problématique de circulation pour les activités de pleine nature.

En 2022, la réflexion s'est engagée avec la réalisation d'une analyse du territoire et une concertation avec l'ensemble des acteurs. En 2023, la commune souhaite poursuivre le travail de diagnostic qui permettra dans un second temps de mettre en place un plan d'aménagement et de gestion du site. Il s'agit de préserver le patrimoine environnemental et la richesse exceptionnelle du milieu, tout en conservant les potentialités d'activités agricoles et de pleine nature.



Pour avancer sur ce projet, la commune s'est rapproché du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie, association Loi 1901 dont l'objet est la préservation des espaces naturels et semi-naturels de la Région. Le CEN apporte son soutien technique aux collectivités pour les diagnostics environnementaux et pour la gestion de leurs espaces naturels. Le partenariat mis en place nous permettra de bénéficier de l'expertise du CEN pour affiner le diagnostic écologique et agricole de cet espace naturel et mettre en place des actions de gestion adaptées.

Le travail de terrain du CEN a commencé au printemps 2023.

ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ADRESSAGE

Après la concertation engagée avec la population sur la dénomination des rues du village de Montrozier, les panneaux sont maintenant posés sur les murs ou sur des poteaux.



Toutefois, le travail n'est pas terminé, ce n'est que la partie émergée de l'iceberg car la commune a décidé cette fois-ci d'aller jusqu'au bout, c'est-à-dire la certification de ses adresses (y compris celles du bourg de Gages qui ne le sont pas) et la création d'une base d'adresses locales.

Ce travail qui nécessite notamment la géolocalisation de chaque point adresse a commencé en partenariat avec le SMICA (Syndicat Mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents) qui numérisera les données.



LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Lors de la séance du 23 février dernier, les membres du conseil municipal ont voté l'extinction partielle de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Sa mise en place a eu lieu au cours de la semaine du 27 au 31 mars avec la pose des équipements nécessaires (horloges et cellules directes) pour une enveloppe financière d'un peu plus de 17 000 €. Cette opération bénéficie des subventions du SIEDA et de l'Etat.

C'est un **enjeu économique** : l'extinction permettra une économie estimée à environ 50% des dépenses et viendra compenser, en partie, l'augmentation liée à la crise de l'énergie.

C'est aussi un **enjeu environnemental** : il s'agit d'économiser les ressources énergétiques, mais aussi de respecter la faune nocturne et le rythme jour/nuit indispensable aux espèces diurnes pour régénérer leur organisme. L'homme est lui-même concerné, son sommeil pouvant être perturbé par la pollution lumineuse.



A cette occasion, la municipalité a également décidé de rénover certains luminaires très consommateurs d'énergie du fait de leur vétusté ou/et de la puissance installée. C'est le cas en particulier pour la RN 88, en traversée de Gages, maintenant entièrement équipée en LED. Cette technologie permet de réduire considérablement la puissance des lampes ainsi que de conserver, pour des raisons de sécurité routière, un éclairage d'intensité réduite. Elle entraîne enfin des économies d'énergie plus conséquentes. On parle ici de près de 80%.

Les horaires d'extinction choisis – de 23h à 6h – aux heures où la circulation piétonnière est la plus faible, pourront être modifiés ponctuellement (fêtes de fin d'année, fêtes de village, événements exceptionnels...). Pour des raisons techniques, sur certains secteurs, l'extinction peut être légèrement décalée.

Une évaluation sur ce choix horaire sera menée en début d'année prochaine avec les habitants et les retours des autorités en charge des questions de sécurité.

OPÉRATION DE DÉRATISATION SUR LE SECTEUR DE GAGES-LE-PONT

Depuis l'été dernier, la commune de Montrozier a conduit, avec les services de Farago Aveyon, une opération de dératisation sur 4 sites de la commune le long de l'Aveyron : à Gages le Pont, au centre village les Palanges, au Moulin de la Resse et à la Zone du Plateau. Cette opération visait à réduire les nuisances occasionnés par une pullulation de rats particulièrement virulente. Pour renforcer l'efficacité de l'opération, la Commune a invité les habitants des zones concernées à lutter contre ces rongeurs indésirables en mettant à disposition gratuitement des appâts empoisonnés.

L'inspection récente menée par les services de Farago Aveyon a montré une réelle efficacité sur les sites traités et la disparition de foyers infestés. Pour autant la vigilance demeure car d'autres foyers sont apparus et sont en cours de traitement.

La distribution des appâts aux habitants des zones concernées reste possible dans le respect des recommandations de fréquence et de traitement. Notez que les interventions réalisées par des dératisateurs professionnels mobilisent des produits différents et d'une efficacité plus forte. Aussi, si vous êtes confrontés à des infestations difficiles à résoudre, il vous est possible de faire appel à des services professionnels.

LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Afin de garantir le bien être de tous sur le territoire de la commune, il existe des règles, applicables à tous, quelques rappels :

L'entretien et l'élagage

L'entretien des arbres et des haies en limite de propriété est de la responsabilité de chacun. Il doit être effectué régulièrement. Une végétation abondante peut constituer une gêne pour le voisinage ou un danger pour les usagers du domaine public.

Sur le domaine public, la mairie a en charge l'élagage des arbres situés sur les voies publiques.

Sur le domaine privé, la responsabilité civile des propriétaires est engagée lorsqu'une haie déborde ou risque de tomber sur les espaces publics (trottoirs, voirie...), créant un danger pour les usagers. Les propriétaires de jardin doivent donc veiller à son entretien dans l'intérêt de tous.

Les nuisances sonores :

Les bruits dans les propriétés privées sont réglementés afin de ne pas porter atteinte à la tranquillité publique. L'arrêté municipal est disponible sur le site internet de la commune (affichage légal/autres infos).

A noter son article 3 concernant les travaux de bricolage ou de jardinage :

ARTICLE 3 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h,
- les samedis que de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 15h à 17h

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre, est interdit par le code de l'environnement et l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2012. Leur stockage, leur recyclage sur place (par broyage ou compostage) ou l'apport en déchetterie sont donc les seules possibilités actuellement.

Outre les odeurs et la fumée, le brûlage de déchets peut être à l'origine de départ de feux et sont une source de pollution importante.



Dépôt sauvage de déchets

L'abandon de déchets, dans la nature ou sur la voie publique, est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour un particulier et 150 000 € pour une entreprise (article L. 541-3 du code de l'environnement).

Ces déchets doivent être déposés en déchetterie pour être traités dans la bonne filière ! Chacun est responsable de ses déchets et de leur tri au bon endroit.

De plus, ces dépôts sauvages peuvent avoir de nombreux impacts dommageables : dégradation des paysages, pollution du sol et de l'eau, nuisances olfactives et dangers sanitaires.



LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

En 2022, la commune a confié la gestion des logements sociaux à SOLIHA, spécialiste en matière de reconstruction sur l'existant, dans la cadre d'un bail à réhabilitation. 3 sites sur la commune sont concernés : les Plaines Hautes, les Plaines Basses et la Maison Carrée, soit 15 logements.

L'enjeu de la rénovation est d'ordre énergétique compte tenu du contexte économique fragile, de l'adaptation du patrimoine aux personnes âgées ou handicapées dans un cadre de volonté de maintien à domicile et plus globalement de l'amélioration du cadre bâti. Ce projet est particulièrement structurant pour la commune et pour les locataires en place, demandeurs de ces travaux.

SOLIHA organise actuellement les études indispensables à la conduite de ce projet et grâce à 4 logements libres de toute occupation. L'organisation des travaux (modalités et nature) et de relogement incontournable pour mener à bien l'amélioration de chaque logement seront présentés dès septembre prochain.

LES ACTIONS AVEC LES PLUS JEUNES

La commune met à la disposition des familles des services périscolaires : garderie, restauration.

Dans le cadre des travaux de requalification du restaurant scolaire, il a été porté une attention particulière à la question des nuisances sonores. Un acousticien professionnel était associé à l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet et a fait les préconisations concernant l'acoustique des salles de restauration. Des panneaux acoustiques seront posés dans l'ensemble des salles.

Par ailleurs, la municipalité a souhaité également responsabiliser les enfants en installant dès le mois de mars un feu tricolore qui leur permet de visualiser les 3 degrés de bruit « Vert – Orange – Rouge » avec l'émoticône qui exprime l'intensité du bruit.

Pour sensibiliser les enfants au respect des règles du bien vivre ensemble, le conseil municipal des enfants a créé un jeu des 7 familles axé sur des règles de vie pendant les temps périscolaires.



MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE FRANCE SERVICE

Depuis le début de l'année, la mairie organise en accord avec l'Espace Emploi Formation Bozouls Comtal des permanences mensuelles France Services afin de permettre aux habitants de la commune d'être accompagnés dans leurs démarches administratives sur Internet. Plusieurs personnes ont d'ores et déjà pu profiter de ces permanences qui ont lieu à l'atelier de la Gageothèque (1er étage) un mardi par mois. Il est nécessaire de prendre rendez-vous au 05 65 48 37 12.

La prochaine permanence aura lieu le mardi 12 septembre de 9h à 12h.

BILAN 2022 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La commune de Montrozier dispose d'un centre communal d'action sociale qui a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune.

C'est dans ce cadre qu'ont été mise en place plusieurs actions à destination des personnes âgées de la commune:

- **un après-midi de prévention routière** le 13 octobre a permis une mise à niveau du code de la route. Il a été suivi, le 2 avril, d'une journée plus complète sur la prévention routière.
- **des ateliers numériques** ont été proposés du 11 octobre au 29 novembre, par l'Espace Emploi France Services Bozouls et France Services autour des thématiques :
 - Classer ses documents sur son ordinateur (11 octobre)
 - Envoyer un mail (18 octobre)
 - Envoyer une pièce jointe (8 novembre)
 - Les mails frauduleux (15 novembre)
 - Les mots de passe sécurisés (22 novembre)
 - Sauvegarder ses données (29 novembre)

Une quinzaine de participants ont été très satisfaits des ateliers et des conditions dans lesquelles ils se sont déroulés.

- **le repas de fin d'année des aînés** a permis le 11 décembre dernier, d'accueillir 70 personnes autour d'un repas festif. Jean-Sylvain Savignioni et Manu Belo nous ont fait le plaisir d'accueillir en musique et chants les convives. A ceux qui n'ont pu y participer, le CCAS a distribué un colis confectionné avec des produits locaux (miel, nougat, charcuterie, vin) et de petits cadeaux confectionnés par les enfants de l'école. Cette distribution de 50 colis a permis d'échanger avec les aînés et d'être attentifs à leurs besoins.

Au-delà de ces événements ponctuels, les élus sont attentifs tout au long de l'année aux besoins des personnes inscrites au registre des personnes fragiles notamment en période de canicule ou lors d'événements particuliers en multipliant les appels téléphoniques. A ce jour, 70 personnes y sont déjà inscrites.

RAPPEL SUR LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES

(Ce registre est confidentiel, déclaré à la CNIL, il ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels du CCAS soumis au secret professionnel).

Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande, ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettront, si besoin, une veille et apporter rapidement conseils et assistance.

Qui peut figurer sur ce registre ?

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- Personne en situation de handicap percevant une allocation liée à son handicap

La municipalité et le CCAS encouragent également les initiatives portées par des habitants.

Ainsi des ateliers jeux de cartes et de société sont organisés les lundis et vendredis (14h00-18h00), en lien avec la Gageothèque, pour rompre l'isolement et partager des moments ludiques et de convivialité.

Et une nouvelle association « les Carlines » invite tous les retraité.e.s (ou futurs retraité.e.s) de la commune de Gages-Montrozier à partager des moments d'amitiés, de convivialité et de partage.

UN VENT DE LIBERTÉ POUR UNE VIE CULTURELLE RETROUVÉE

En 2022, la pandémie a enfin relâché sa funeste étreinte et un vent de liberté a soufflé sur la Gageothèque.

310 personnes adhèrent à la médiathèque parmi lesquelles 13 bénévoles qui s'investissent sans compter pour accueillir, organiser et proposer des activités toujours plus riches. 6 200 prêts de documents ont été réalisés au public. 245 ouvrages sont venus enrichir le fonds documentaire avec notamment la création d'un rayon classiques. Au total le fonds de la médiathèque s'élève à 8 500 documents.

Nous avons également renforcé notre abonnement à l'Artothèque pour exposer trois œuvres d'art, principalement des peintures, tous les 3 mois. Ces œuvres, outre qu'elles ravissent les yeux de tous, servent de supports pédagogiques pour les classes des écoles.

2022, c'est aussi une année particulièrement riche et dynamique en termes d'animations culturelles et ludiques.

Deux foires aux livres sont venues ponctuer l'été : la première à l'occasion de la fête du village, la seconde à la rentrée de septembre. L'été, c'est aussi le temps des jardins partagés : l'équipe des bénévoles a eu la riche idée d'organiser des rencontres en jardins, véritables moments de convivialité, d'échanges de savoir-faire et d'admiration des talents !



Balades musicales en Aveyron : la série de concerts organisés au mois d'août en partenariat avec les communes de Campuac, Golinac, Estaing et Montrozier, s'inscrit un peu plus chaque année comme un rendez-vous majeur et incontournable de la musique classique dans l'agenda des manifestations estivales. Le Trio Europik Music, avec Thibault Blanchard, Jean-Sébastien Borsarello et Martin Vaysse, est devenu quatuor avec l'arrivée de Margot Panek et même quintuor avec la participation de l'artiste plasticienne Sandrine Follère. Un superbe concert consacré à Ravel, Debussy et Fauré nous fut donné, véritable moment de ravissement conclu par un vin d'honneur dans le magnifique parc du Château de Montrozier

La médiathèque a inauguré la rentrée avec l'exposition des superbes photos de l'association Photoréflexes. Un temps également consacré à l'amitié et une seconde séance de contes pour enfants des Conteuses à la Coccinelle, qui reviendront en toute fin d'année pour les contes de Noël. Une autre conteuse, Martine Barboux, a ravi les enfants sur la thématique de l'hiver.



Au mois de novembre, avec le concours de la Médiathèque départementale, le *festival du mois du film documentaire* a proposé :

- deux expositions, l'une consacrée au sport et discriminations, l'autre aux Jeux Olympiques « En route vers Paris » ;
- un atelier bruitage ;
- la projection du film d'art et d'essai « L'empire de la perfection » suivi d'un débat avec Federico Rossin, historien du cinéma.

Mémoire de la Grande Guerre : A l'initiative et en partenariat avec l'association « Mémoires de nos villages », nous avons organisé, au mois de novembre, une double exposition sur « Les Aveyronnais durant la grande guerre » prêtée par l'ONACVG, et les objets et habits de soldats prêtés par Vincent Besombes. Monsieur Louis Mercadié, historien a donné une conférence sur la place des femmes durant la guerre, avant que nous ne projetions l'émouvant film « Joyeux Noël ».

LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

Et n'oublions pas que, toute l'année, la Gageothèque fait son cinéma ! En partenariat avec l'association Mondes et Multitudes, elle a organisé cinq projections :

- « *Princesse Dragon* » et « *West Side Story* » au mois de février,
- « *Mystère* » en plein air le 8 juillet
- « *Croc Blanc* » et « *Simone, le voyage du siècle* » au mois de décembre.

L'année s'est clôturée en beauté avec l'organisation de l'exposition « *Talents de nos villages* » réunissant les œuvres de nombreux artistes Rozimontiens.



RENCONTRER, PARTAGER, S'ENRICHIR : LA GAGEOTHÈQUE EST OUVERTE À TOUS !

Sur la lancée d'une très belle année 2022, nous proposons à nouveau un programme d'animations riche et varié pour tous. C'est ainsi que le premier semestre a connu de belles réalisations avec :

- Le 14 janvier 2023, la compagnie aveyronnaise des Cinq Jasmins qui a présenté sa pièce de théâtre « *Il ne faut jamais cueillir un coquelicot* », une comédie dramatique de Gérard Gueguen;
- Le retour de la *Nintendo Switch* du 10 janvier au 28 mars, créant ainsi une synergie multi-générationnelle au sein de la médiathèque;
- Le 25^{ème} *Printemps des poètes* est venu rythmer les jours de la médiathèque et avait pour thème cette année « Frontières ». Des ateliers de création poésie/image ont été animés par Éliane Bou-Fontaine. Les œuvres réalisées ont été disposées dans la médiathèque et dans les abribus de la commune. Quelques mots ont été écrits à la craie sur les trottoirs. L'école a également participé à cet événement et les élèves ont affiché leurs créations sur les murs.
- L'exposition « *Les talents de nos villages* », en décembre 2022, ayant fait émerger des artistes aux talents révélateurs, nous avons eu le plaisir d'accueillir Dylan Olivier, natif et habitant de la commune, qui a présenté sa 1ère exposition intitulée « *gchetteur d'ombre* », des œuvres photographiques autour des animaux sauvages.

Et comme chaque année, le cinéma vient à Gages. L'association Mondes et Multitudes et la Gageothèque ont proposé plusieurs films le 15 avril 2023 : à 18h « *Virage vers le futur* », sur les mobilités douces en Aveyron suivi d'un débat animé par l'association « Les cyclo motivés » et à 20h30 « *Les choses simples* », une comédie avec Lambert Wilson et Grégory Gadebois.

Au début du printemps, la *grainothèque* s'est renouvelée de nombreuses graines de légumes et de fleurs, qui attendent impatiemment les jardiniers en herbe comme les plus expérimentés. Chacun peut, à loisir, apporter ou prendre des graines. Comme l'an passé, l'été proposera des *rencontres en jardin* pour admirer et partager les savoir-faire. Les mois de mai et juin ont été consacrés aux *sorties naturalistes* dans les Palanges et sur la Causse Comtal.

La lecture reste au cœur des priorités de la médiathèque. C'est ainsi qu'en 2023, l'acquisition de nouveaux ouvrages et abonnements sera renforcée. Parmi les nouveautés, un très riche *rayon manga* vient d'être constitué à découvrir absolument. Nous renforçons aussi l'abonnement à des périodiques pour les plus jeunes afin de favoriser et développer la lecture : « *Wakou* » 3-6 ans, « *Les belles histoires* » 4-7 ans, « *J'aime lire* » 7-10 ans. D'autres abonnements viennent enrichir l'offre pour les adultes « *L'ami des jardins* », « *Cuisine Actuelle* », « *Lire magazine* », « *Psychologies* » rejoignent « *Patrimoni* » et « *Kaizen* ». Et bien entendu tous les 3 mois, nous partons en quête des derniers succès, policiers, auteurs confirmés et bien sûr les prix littéraires à l'automne.

Les livres essaient aussi dans les villages avec la *première boîte aux livres* à Grioudas !



Un grand merci à notre bibliothécaire, aux bénévoles, à la commission médiathèque pour la réussite et le dynamisme de la vie culturelle sur notre commune.

Rencontrer, partager, s'enrichir : la Gageothèque est ouverte à tous !

LES ÉCHOS DE LA MUNICIPALITÉ

PRÉSENTATION L'ÉQUIPE PÉRISCOLAIRE

La commune met à la disposition des familles fréquentant l'école de Gages des services dits périscolaires (facultatifs) : accueil des enfants le matin et le soir (garderie) et la restauration (cantine).

Pour assurer ces missions auprès de nos plus jeunes habitants, c'est une **équipe de 10 agents** qui est mobilisée. La fin des travaux de requalification du restaurant scolaire et l'arrivée de nouveaux agents pour remplacer une mutation ou des demandes de disponibilité ont amené à une réorganisation de l'équipe travaillée pendant plusieurs mois avec eux. Elle vise à optimiser le fonctionnement de l'équipe qui a été renforcée à plusieurs reprises depuis le début de ce mandat (sur la pause méridienne, sur la garderie du soir).

Quelques éléments pour vous permettre de mieux connaître les agents qui accompagnent les enfants tout au long de la journée :

- Les **3 ATSEM** (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) : **Marina DELERIS, Laurence FILHOL, Sylvie ARJONA**. Mises à disposition de l'éducation nationale pendant le temps scolaire, elles sont présentes et encadrent l'ensemble des temps périscolaires : garderie du matin et du soir, temps de restauration ;
- Les **agents polyvalents** qui participent aux temps périscolaires de la pause méridienne (qui mobilise la totalité de l'équipe, tout en permettant aux ATSEM de prendre leur pause déjeuner par roulement) : **Stéphanie MARTIN, Sandrine MIQUEL** (qui assurera également la garderie du soir) **et 2 agents** en cours de recrutement.

L'équipe de restauration sera dirigée à la rentrée par un **nouveau cuisinier, Thomas JEREMIE**. Il sera **secondé en cuisine par Carine BRU et en salle par Pauline MARTY**.

ZOOM SUR LE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Soucieuse d'un service de qualité avec des enjeux forts en termes de réactivité et d'adaptabilité au quotidien, l'équipe municipale a mis en place plusieurs mesures depuis le début du mandat :

- une organisation plus formalisée avec un planning commun,
- des réunions d'équipe à la fin de chaque période scolaire,
- un renforcement la relation avec le secrétariat qui s'occupe de la partie administrative et financière des services,
- un plan de formation annuel qui invite chaque agent à suivre une formation de professionnalisation tout au long de sa carrière.

Cette année, dans le cadre de la réorganisation de l'équipe périscolaire, la municipalité en partenariat avec le CNFPT a organisé une **formation d'équipe sur le thème « Travailler en équipe et en cohérence éducative durant les temps périscolaires »**. Cette formation de 2 jours s'est tenue pendant les vacances scolaires de printemps dans le restaurant scolaire fraîchement requalifié. Une journée complémentaire se tiendra en octobre.

LA VIE DE LA COMMUNE

BIENVENUE AUX NOUVELLES ASSOCIATIONS !

Comme un pied de nez aux privations de liberté des années COVID, c'est avec un réel plaisir que nous accueillons de nouvelles associations sur la commune !

Bienvenue donc à :

- « **Improximatifs** » et son activité de théâtre d'improvisation,
- « **Les Carlines** » qui fédère nos retraités supers actifs !
- « **Ensemble vers d'autres cultures** » et son action humanitaire,
- « **Gages Trail Running** » qui réunit les « runner's » de tout âge et de tout niveau.

Notez également que l'association « **Mémoires de nos villages** » élargit son champ d'activité au patrimoine et que de nombreux projets fourmillent déjà !

Bravo à toutes et à tous pour votre dynamisme et votre investissement pour le bien commun.

RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES DE RANGEMENT POUR LES ASSOCIATIONS

Pour répondre aux besoins croissant des associations, mais aussi pour faire du tri, rationaliser les espaces existants, la commune a entrepris, avec les associations concernées, une opération de réaménagement de plusieurs locaux de stockage et étudié les solutions adaptées à des situations spécifiques.

C'est ainsi que des locaux ont été réaménagés à proximité de l'église pour le comité d'animation de Gages et pour Odyssee spectacle. A cette occasion, nous tenons à remercier le Relais paroissial de Gages qui a eu la gentillesse de libérer cet espace.

A la salle d'animation, un rangement progressif est engagé pour éliminer les affaires indésirables, ranger et rationaliser l'espace.

De plus, suite aux travaux de la cantine, nous allons aménager les espaces de l'étage pour les besoins de la Mairie, de la médiathèque, de l'APE et de l'association Photoréflexes.

Enfin, nous avons trouvé des solutions pour répondre au besoin de stockage des matériels et de la remorque de l'association Montrozier Loisir.

UNE ANNÉE RECORD AU MUSÉE DE MONTROZIER

L'espace archéologique départemental a connu une fréquentation inédite de 6 000 visiteurs en 2022. La réception de nombreux groupes scolaires, l'organisation des événements nationaux, la saison touristique et les activités proposées lors des vacances scolaires ont mobilisé l'équipe du musée tout au long de l'année.

Les expositions :

En 2022, le musée a proposé quatre expositions, dont une inédite.

- **Roquemissou – Plongée dans la Préhistoire du Causse**

L'exposition retrace l'histoire de ce site qui fut un lieu de vie, mais aussi un lieu de mort.

Nouveauté : une visite virtuelle de l'exposition est désormais proposée sur internet :

https://roquemissou.univ-tlse2.fr/visite_virtuelle_roquemissou.html

- **Les douves du château de Bertholène**

Les origines de ce château remontent proba-blement au XIII^{ème} siècle. Les fouilles des douves ont permis de mettre au jour une incroyable diversité d'objets de la vie quotidienne datés du Moyen Âge à l'époque moderne.



LA VIE DE LA COMMUNE

- **La villa gallo-romaine d'Argentelle**

Située sur la commune de Montrozier, elle fut fouillée au XIX^{ème} siècle par l'abbé Cérés. Elle était la plus vaste et la plus luxueuse du département. Le mobilier archéologique mis au jour est présenté au musée et le site fait toujours l'objet d'études.

- **La stèle du Planet**

Cette singulière stèle ou statue-menhir en grès découverte sur le site du Planet (commune de Fayet) a intégré les salles de collections permanentes où une vitrine faite sur mesure lui est consacrée.

En 2023, une nouvelle exposition sera proposée : **L'autel gallo-romain devenu bénitier**. Cet autel gallo-romain en grès fut christianisé et utilisé comme bénitier dans la petite église de Trébosc, située sur la commune. Sa provenance pourrait être associée à la villa gallo-romaine d'Argentelle en raison de leur proximité immédiate. La présentation de ce monument a pu se faire grâce à un partenariat avec la paroisse Sainte-Emilie des Causses d'Onet-le-Château et la mairie de Gages-Montrozier.

LES ÉVÈNEMENTS

- **Journées du patrimoine de pays**

L'édition 2022 proposait une randonnée Décou'Verte de 8 km fut organisée pour découvrir le dolmen de Gages, l'emplacement du château de Gages ainsi que le château d'Alboy. Des visites du musée, du cœur du village ainsi que du parc du château ont complété le programme de ce week-end dédié à la valorisation du patrimoine de la commune.

Rendez-vous le dimanche 25 juin 2023 pour l'édition 2023.

- **Fête de Roquemissou**

La traditionnelle journée grand public autour des fouilles de Roquemissou permet aux participants d'assister à des conférences, de suivre des visites animées par Thomas Perrin, responsable du chantier, et son équipe, puis de se retrouver autour d'une collation offerte par la municipalité sur la presqu'île de Roquemissou. Cette année, cette fête aura lieu le **samedi 15 juillet 2023**.

- **Journées européennes du patrimoine (samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022)**

Cette édition autour du thème de la Préhistoire a accueilli 1 500 participants, du jamais vu au musée et dans le parc du château de Montrozier mis à disposition par Claude Cochin, son propriétaire. Au programme : de nombreuses démonstrations présentées par des troupes de reconstitution préhistorique, l'initiation aux fouilles ainsi que la visite du musée. L'édition 2023 se tiendra les **16 et 17 septembre**.



- **Nuit des musées**

L'édition 2022 était spéciale, le musée accueillait 2 auteurs de la série BD Les Arkéos venus présenter et dédicacer en avant-première nationale le second volume de leur série archéo-humoristique. Le musée de Montrozier et le site de Roquemissou font l'objet d'une planche de BD au sein de cet ouvrage.

L'édition 2023 proposait un spectacle de théâtre et musique par la Compagnie Mesdames A « *Nos traversées, premiers pas et premiers mots* », une création exclusive pour l'espace archéologique.

Le musée de Montrozier est ouvert jusqu'au 3 novembre.

Renseignements : 05 65 70 75 00 ou sur musees.aveyron.fr

LA VIE DE LA COMMUNE

REMISE EN SERVICE DE LA LIGNE SNCF RODEZ-SÉVERAC LE CHÂTEAU

LE PROJET :

L'objectif est de remettre en service la ligne de train Rodez - Séverac pour répondre aux besoins de déplacement des voyageurs (salariés, scolaires / étudiants et tourisme notamment estival) entre Rodez et Millau. Pas de circulation de fret prévue.

Six gares seront desservies avec 4 A/R TER Rodez-Millau par jour et correspondances à Rodez avec les trains de nuit et à Séverac le château avec la ligne Béziers – Neussargues.



Temps de parcours prévus entre Rodez et Séverac le Château : 43 minutes, Rodez et Millau : 73 minutes

Financement : Région – Etat – SNCF (essentiellement la Région qui est à l'origine du projet). Ce chantier est aujourd'hui estimé à 100 Millions d'euros.

LE CHANTIER :

Il s'agit d'une rénovation complète de la ligne entre Rodez et Séverac : rails, traverses, ballast...

Avec des études techniques élaborées, concernant notamment : les enjeux environnementaux (biodiversité, assainissement ...) ; la modernisation de la signalisation et la sécurisation des passages à niveau ; les ouvrages d'art ; l'amélioration et la modernisation des gares...

La réouverture nécessite des procédures administratives, notamment des enquêtes publiques. Les enjeux hydrauliques sont forts et feront l'objet d'une étude approfondie, ainsi que les enjeux sur les passages à niveau.



CONCERTATIONS :

3 collèges de concertation

- Les élus locaux (commune, conseil départemental, conseil régional)
- Les associations environnementales et les usagers ferroviaires
- Les forces économiques et sociales du territoire (CCI, Chambre d'agriculture, l'éducation, CD12, les chambres consulaires, etc...)

Le public

- Une concertation volontaire sera organisée pour recueillir les avis des habitants du territoire (résidences principale ou secondaire, des touristes, les acteurs du territoire)
- Distribution de flyers à la population
- Dossier de consultation en mairie et sur internet
- Registre d'observations en mairie et sur internet
- Restitution de la consultation du public

Un garant

La Commission Nationale du Débat Public envisage de nommer un garant de la concertation.

PLANNING :

Les études d'avant-projet ont démarré fin 2022; des investigations sur le terrain sont en cours (sondages géotechniques notamment) ; la veille foncière est mise en route pour faciliter les acquisitions nécessaires à ce projet. Sont prévus 30 mois d'études pour 24 mois de travaux.

Une première **enquête publique** est prévue fin 2023 concernant les passages à niveau, leur suppression ou transformation.

La commune suivra de près ce projet qui sera impactant pour notre territoire.

LA VIE DE LA COMMUNE

EXTENSION DU CABINET MÉDICAL

La commune de Montrozier souhaite soutenir le projet, porté par des professionnels de santé, d'agrandir le cabinet médical en vue de l'installation d'un troisième médecin. A ce jour, deux médecins sont installés pour un bassin de patientèle représentant un territoire plus large que celui de la commune, correspondant à un bassin de vie notamment fondé sur les infrastructures de transport (proximité de la RN88 et de la RD56). Le lieu d'implantation actuel est à conserver car il se situe à proximité d'autres professionnels de santé (pharmacie, infirmières, kinésithérapeutes) et des infrastructures de transport.

Pour répondre à ce projet initié par 2 médecins et le pharmacien en exercice et 2 médecins et une pharmacienne retraités, la commune a accepté de céder une parcelle de terrain nécessaire à sa réalisation. Pour cela, elle a organisé une enquête publique portant sur le déclassement et l'aliénation des parcelles nécessaires à cette réalisation.

Cette enquête publique a été diligentée par la municipalité conformément à l'arrêt de Monsieur le Maire n° 56/2022 du 10.11.2022 ayant pour objet : « Arrêté *d'enquête publique de déclassement et désignation du commissaire enquêteur* », pris en exécution de la délibération DL 2022/74 du conseil municipal. Elle s'est déroulée sur une période de plus de 15 jours consécutifs du 28 novembre au 13 décembre 2022 en mairie afin de permettre au public de s'informer sur la teneur du projet et de formuler toute observation sur le registre d'enquête publique mis à sa disposition en mairie aux heures d'ouverture de cette dernière. A l'issue de cette enquête et sur la base d'un avis favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal a choisi, lors du conseil du 23 février 2023, « *d'approuver le déclassement et l'aliénation des 64 m² au prix de 50€/m² en vue du projet d'extension du cabinet médical et a validé la prise en charge du déplacement de deux branchements* ».

A l'issue de la cession du terrain, c'est la SCI Foulquier qui sera le maître d'ouvrage des travaux d'extension du bâtiment.

La commune procédera durant les travaux au déplacement de l'entrée du parking. Elle sera vigilante à maintenir l'accès aux commerces dans les meilleures conditions possibles. A l'issue des travaux, elle envisage un réaménagement des espaces publics au droit de l'extension réalisée, afin de permettre les circulations dans le respect d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

UN PROJET D'AIRE DE CAMPING-CAR QUI TOMBE À L'EAU

L'équipe municipale avait, dans son projet de mandature, envisagé la valorisation du site naturel dit de l'ancien camping au bord de l'Aveyron, propriété de la commune.

Ce projet avait trouvé écho auprès d'un porteur de projet privé qui avait mis sur le papier les grandes lignes de l'aménagement possible. Plusieurs contacts avec les services de l'Etat et de la DDT ne laissaient que peu d'espoir en raison du caractère inondable de la zone et du cadre réglementaire du Plan de Prévention du Risque Inondation. Lors d'une réunion sollicitée par M. le Maire, la Préfecture, malgré la qualité du projet et les solutions de protection et d'alerte envisagées, a fermé toutes les possibilités de création d'une aire de camping-car.

Toutefois, d'autres projets de mise en valeur de ce site restent sur le feu. Nous en reparlerons prochainement.

LE BUDGET COMMUNAL

Comptes Administratifs 2022

Une étude comparative des montants 2021/2022 permet de dégager les points saillants ci-dessous.

Le détail des budgets peut être consulté en mairie.

BUDGET CCAS

Le versement de la subvention à l'Association Familles Rurales pour le fonctionnement du centre de loisirs se voit augmenté cette année d'un budget spécifique de 9 000 € afin de permettre la mise en place d'une activité à destination des 11-14 ans. Par ailleurs, le soutien à la politique des aînés reste un axe fort.

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

Cette compétence n'est plus exercée par la commune depuis septembre 2022.

BUDGET MAIRIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022
011	Charges à caractère général	308 680,52	315 554,60
012	Charges de personnel	558 278,68	563 226,46
65	Autres charges de gestion courante	158 508,97	182 981,82
66	Charges financières	16 362,12	14 993,51
67	Charges exceptionnelles	15,00	1 393,81
042	Amortissements	90 923,33	143 407,59
014	Atténuation de produits	14 183,00	13 132,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
Total Dépenses de Fonctionnement		1 146 951,62	1 234 689,79

◆ Charges à caractère général :

Les dépenses restent maîtrisées malgré l'augmentation de l'énergie (83 000 € en 2022 contre 64 000 € en 2021).

L'augmentation du total des charges à caractère général est contenue à 2,2 % par rapport à 2021.

◆ Autres charges de gestion courante :

L'augmentation par rapport à 2021 est essentiellement due au choix comptable de préserver l'excédent du budget CCAS. Le reste (4 200 €) concerne le financement du projet école (classe bleue).

LE BUDGET COMMUNAL

Comptes Administratifs 2022

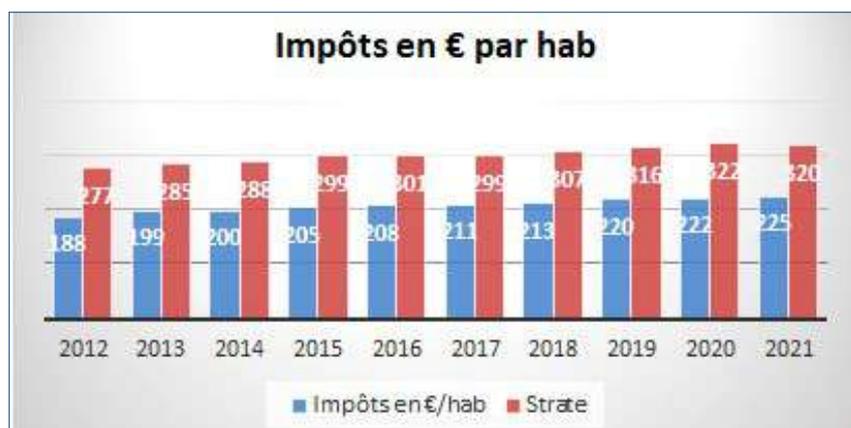
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022
70	Total produits des services	152 975,06	152 975,06
73	Impôts et taxes	903 435,83	903 435,83
74	Dotations et participations	309 687,62	309 687,62
75	Total autres produits de gestion courante	46 378,53	46 378,53
76	Produits financiers	1,88	1,88
77	Produits exceptionnels	77 801,86	77 801,86
013	Atténuation de charges	4 863,09	4 863,09
042	Travaux en régie	44 870,54	44 870,54
Total Recettes de Fonctionnement		1 540 014,41	1 540 014,41

◆ Autres produits de gestion courante :

L'augmentation provient d'une coupe de bois d'une qualité exceptionnelle.

◆ Impôts et taxes :

L'augmentation d'environ 20 000 € résulte exclusivement du dynamisme de la commune. En effet, il n'y a pas eu d'augmentation de la fiscalité communale en 2022.



Comparatif impôts en € par habitant / strate collectivités de taille équivalente
(source : Ministère des finances).

Les données 2022 ne sont pas encore disponibles.

◆ Produits exceptionnels :

Vente d'une grange sise sur un terrain précédemment acquis par la commune.

Au final, un bon résultat positif de 305 324 €

AFFECTATION

Le bon résultat de la section de fonctionnement, permet d'affecter 249 000 € à l'investissement.

LE BUDGET COMMUNAL

Comptes Administratifs 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des investissements s'élève encore à 724 000 € ce qui fait de 2022 une année très importante .

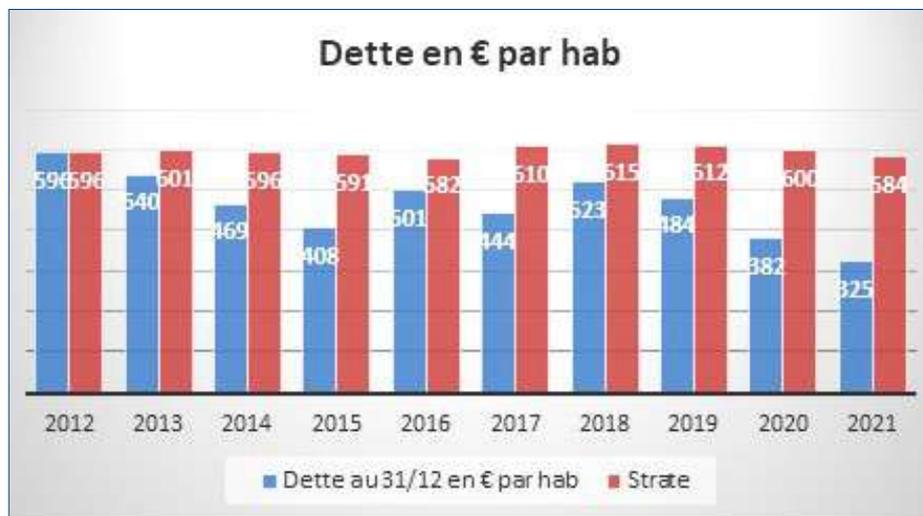
Les principales dépenses concernent :

- ◆ Les bâtiments communaux : environ 580 000 €, dont
 - Les travaux de la cantine : environ 500 000 €
 - L'optimisation énergétique de la salle des fêtes : environ 70 000 €
- ◆ L'achat d'un véhicule utilitaire électrique : 31 236 € (hors prime d'acquisition véhicule électrique)
- ◆ La signalisation : environ 9 000 €
- ◆ Les travaux d'étanchéité de l'église de Gages : environ 7 000 €
- ◆ Divers matériels et mobilier Mairie et Ecole : environ 8 000 €

Travaux en régie : le montant de 45 000 € constate l'enrichissement du patrimoine de la commune à travers les travaux réalisés par notre équipe technique.

Au final un excédent de 285 875 euros

Dettes :



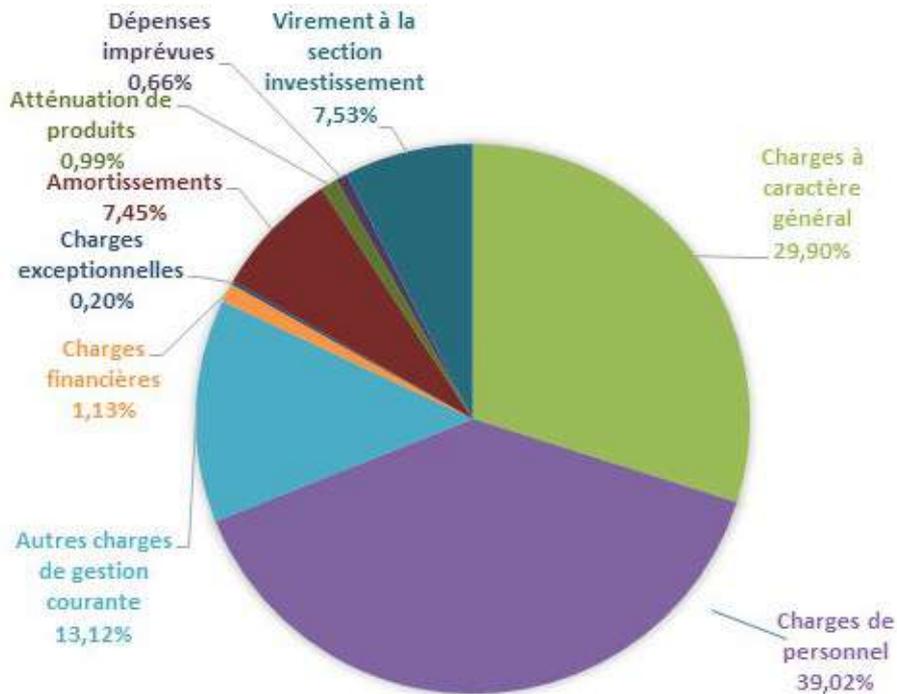
*Comparatif dette en € par habitant / strate collectivités de taille équivalente.
(source : Mministère des finances)
Estimation réalisée par nos soins, les données 2022 n'étant pas encore disponibles.*

LE BUDGET COMMUNAL

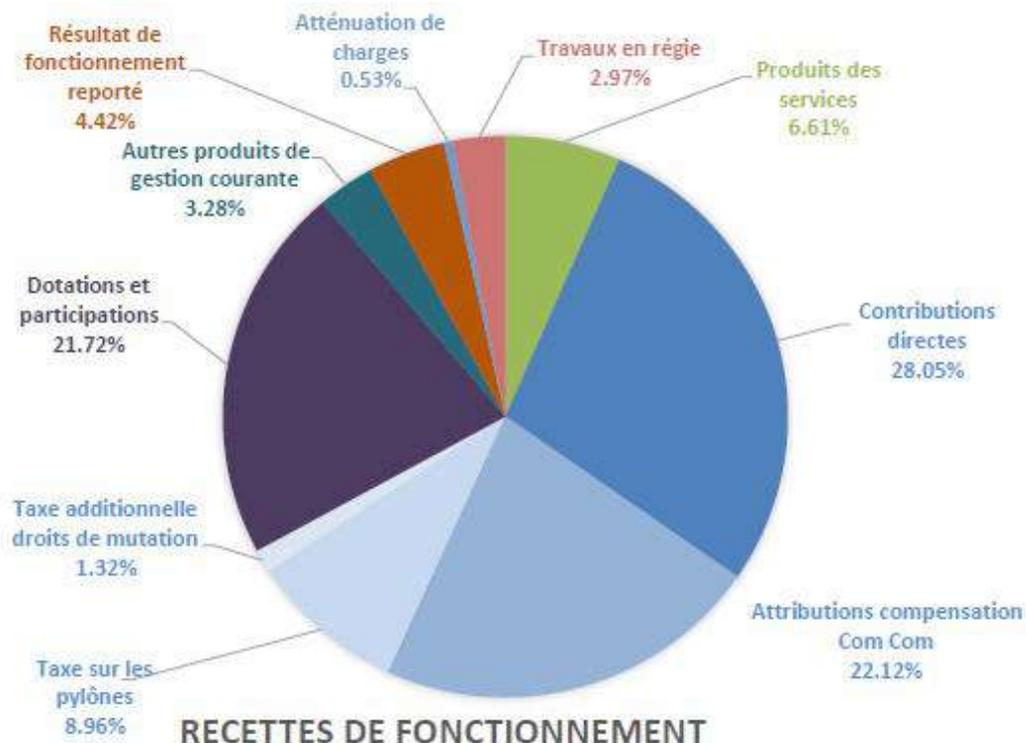
Budget Prévisionnel 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 1 517 140 € répartis comme suit :



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LE BUDGET COMMUNAL

Budget Prévisionnel 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2023, le montant total de l'investissement est budgétisé à hauteur de 1 675 000 € dont les principaux axes sont :

- ◆ Les bâtiments communaux : 833 000 € dont l'essentiel consacré à la poursuite et fin des travaux de la cantine
- ◆ La rénovation et les économies d'énergie sur les bâtiments scolaires : 134 000 €
- ◆ La sécurisation de l'entrée du village par la route du Comtal : 220 000 €
- ◆ La restauration de l'église de Trébosc : 164 000 €
- ◆ Les travaux d'étanchéité sur l'église de Grioudas : 15 000 €
- ◆ L'extinction de l'éclairage public : 18 000 €

Grâce aux subventions et à la bonne santé des finances de la commune, le recours à un emprunt de 350 000 € permettra d'assurer ce niveau d'investissement.

Taux des taxes du foncier bâti et non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2023 : Pas d'augmentation des taux en raison de la forte augmentation des bases.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT DES TAXES ?

Le montant de la part communale est défini par deux paramètres :

- ◆ Les **Bases** qui sont fixées par les services de l'état
- ◆ Multiplié par le **Taux** qui est voté par le conseil municipal

Cette année, les bases ont considérablement augmenté (7%), c'est pourquoi, pour la deuxième année consécutive, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas voter d'augmentation du taux.

A cette part communale s'ajoutent la part destinée à l'intercommunalité (qui fonctionne de la même manière) ainsi que d'autres taxes comme la taxe ordures ménagères.

ZOOM SUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE

Dans la continuité de l'opération de rénovation énergétique de la salle des fêtes en 2021 et de la cantine en 2022, il est proposé de poursuivre la rénovation du patrimoine communal avec le bâtiment d'origine de l'école maternelle. Ce bâtiment de 300 m² héberge au rez de chaussée la classe de Petite Section et à l'étage la garderie, les combles ne sont pas aménagés.

L'audit énergétique a été réalisé en 2016, ses préconisations techniques devront être actualisées pour prendre en compte les nouvelles normes RT 2020. Les performances de ce bâtiment sont les plus mauvaises du groupe scolaire. Les déperditions (46%) se font majoritairement par les murs malgré leur épaisseur conséquente.

Les travaux à réaliser avec un gain estimé à 40% des consommations énergétiques sont estimés et définis de la façon suivante :

- ◆ isolation des murs par l'intérieur : 40 000 €
- ◆ isolation des combles : 25 000 €
- ◆ remplacement des menuiseries : 30 000 €
- ◆ rénovation de l'éclairage : 15 000 €

Soit un montant de travaux estimé à 110 000 € HT.

Avec un plan de financement prévisionnel :

- ◆ Subvention Etat DETR (40%) : 44 000,00 € (obtenue)
- ◆ Subvention Etat Fonds Vert (15%) : 16 500,00 €
- ◆ Subvention Région (25%) : 27 500,00 €
- ◆ Autofinancement : 22 000,00 €

L'INTERCOMMUNALITÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le PLUi est un document réglementaire, réalisé à l'échelle d'une Communauté de Communes, qui se substituera aux documents d'urbanisme communaux existants (exemple : PLU de la commune de Montrozier). Il permet de planifier un projet global et partagé d'aménagement, de développement et d'urbanisme durables en se projetant à un horizon d'environ 10 ans tout en prenant en compte la loi « Climat et résilience » et l'objectif de 0 artificialisation nette pour 2050. L'élaboration du PLUi comporte plusieurs étapes.

La 1^{ère} étape est un travail de diagnostic territorial détaillé (1^{er} semestre 2023) permettant d'établir l'état initial du territoire. Des ateliers de travail avec des citoyens et une enquête auprès des agriculteurs du territoire ont été réalisés pour définir les mesures d'urbanisme qui faciliteront la pérennisation de l'activité agricole, en recensant les contraintes qui pèsent sur l'agriculture en matière de desserte, de parcellaire... et les projets individuels ou collectifs. Le rapport qui en résulte explique les choix retenus et leur application réglementaire dans le PLUi, et évalue ses incidences sur la consommation des espaces et l'environnement.

La 2^{ème} étape, qui devrait s'achever à l'automne 2023, consistera à établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Clef de voûte du PLUi, il formalisera le projet politique et la stratégie pour le territoire de la Communauté de Communes Lot Comtal, Truyère pour les années à venir.

La concertation se déroule tout au long de la procédure, du lancement en 2022 à l'arrêt du projet prévue en 2026. Vous avez la possibilité de formuler vos observations :

par courrier postal (Communauté de Communes Comtal Lot Truyère ,18 bis Avenue Marcel Lautard, 12500 ESPALION) *ou électronique* (urbanisme@3clt.fr) adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère en précisant en objet : « Concertation préalable du PLUintercommunal »

par téléphone (05 65 48 29 02)

Pour en savoir plus : <https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/urbanisme/le-plui>

COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

Jusqu'alors, les crèches multi-accueil et les micro-crèches du territoire étaient gérées par des associations dans le cadre de conventions de Délégation de Service Public qui expiraient le 31 décembre 2022.

Bien que reconnaissant l'excellente du travail de toutes ces structures, la Communauté de Communes a souhaité reprendre en régie ce service afin d'impulser une politique ambitieuse, équitable et homogène en matière d'accueil du jeune enfant, sans que les familles ne soient impactées dans leur quotidien par ces changements.

Cette réorganisation de la compétence Petite enfance permettra une uniformisation de la gestion directe des structures, de leur fonctionnement grâce à la continuité de service, à la mutualisation des formations du personnel..., ainsi que la maîtrise du projet éducatif et la qualité du service grâce à la garantie du taux d'encadrement des enfants et de l'attribution des places en accueil régulier. Outre le maintien du tarif pour les familles, cela sécurisera à long terme les conditions d'emploi des salariés de ces structures.

L'INTERCOMMUNALITÉ

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La Convention Territoriale Globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire, ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Conclue pour la période du 30/11/2022 au 31/12/2026 entre la CAF de l'Aveyron et la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère, les communes de Bozouls, Campuac, Entraygues, Espalion, Gabriac, La Loubière, Montrozier, Rodelle, Saint-Côme-d'Olt, elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de la communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Ses champs d'intervention sont :

- L'aide aux familles pour concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale en poursuivant la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance et des enfants.
- La facilitation de la relation parentale (accompagnement et soutien des parents dans leur rôle, renforcement du lien entre les familles et l'école...), du développement de l'enfant et soutien des jeunes (égalité des chances en matière de réussite scolaire, autonomie) en développant le partenariat et la coordination entre les acteurs du territoire en vue d'une meilleure prise en charge du parcours de l'enfant et de sa famille ;
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie (intégration dans la vie collective et citoyenne, soutien des personnes et de leurs familles confrontées au handicap ou à des événements fragilisant la vie familiale, accompagner le parcours d'insertion et le retour/maintien dans l'emploi...) en poursuivant la structuration d'une offre diversifiée d'Animation de la Vie Sociale.

COMPOSTER : POURQUOI ? COMMENT ?



Le compostage consiste à faire dégrader les déchets organiques (épluchures, restes de fruit, coquilles d'œufs, filtres et marc de café, sachets de thé, tontes de gazon, petits branchages, fleurs fanées, feuilles, cendres de bois, sciures, essuie-tout...) par des microorganismes, en présence d'air et d'eau. Vous pouvez ainsi réduire la quantité de vos ordures ménagères et obtenir un engrais gratuit pour vos plantes.

3 règles simples pour réussir son compost : mélanger les différentes catégories de déchets, aérer les matières et surveiller l'humidité !

Grâce à un composteur individuel, c'est environ 45 kg d'ordures ménagères recyclées par habitant et par an.

Le SMICTOM Nord Aveyron met à disposition plusieurs modèles de composteurs à tarifs préférentiels :

- Composteur en bois de 300 litres avec seau de 10 litres : 15 €
- Composteur en plastique de 400 litres avec seau de 10 litres : 16 €
- Composteur en plastique de 600 litres avec seau de 10 litres : 30 €

Pour réserver un composteur, passez aux bureaux du SMICTOM (48 bd Joseph Poulenc - ESPALION - tél. : 05 65 51 52 19 / du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30) ou téléchargez le formulaire sur le site du SMICTOM (<https://smictom-nord-aveyron.fr> rubrique « Sensibilisation et prévention > Demander un composteur »). Ce formulaire est également disponible à la mairie.

L'INTERCOMMUNALITÉ

PROGRAMMATION CULTURELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COMTAL LOT ET TRUYÈRE

Jazz Magic : spectacle de magie improvisée

Le samedi 7 janvier 2023, la commune a accueilli le spectacle « *Jazz Magic* » par la compagnie Blizzard Concept, programmé dans le cadre de la saison culturelle. Il s'agissait d'un spectacle de magie improvisée, avec 2 comédiens : Antoine Terrieux, magicien et Marek Kastelnik, pianiste.

Les 2 séances ont accueilli 108 spectateurs.

Quatre petits coins de rien du tout : spectacle scolaire

Du 15 au 17 février la Compagnie Bachi Bouzouk s'est installée à la salle d'animation de Gages pour des représentations de la pièce « *Quatre petits coins de rien du tout* », une adaptation du livre jeunesse. Ce spectacle, proposé dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle, s'adressait uniquement aux scolaires et abordait la différence.

4 représentations se sont produites pour accueillir certains élèves de l'école de Gages mais également des écoles de Bozouls, Gabriac, St Côme et Espalion. Au total, 205 élèves ont participé à ce spectacle.

Les classes de petites et grandes sections ont également participé aux ateliers de ce spectacle pour découvrir l'envers du décor.



« DE RIVES EN RIMES » UN RÉSEAU DYNAMIQUE POUR BOOSTER LA LECTURE PUBLIQUE !

Depuis quelques années, la constitution d'un réseau intercommunal de lecture publique était en réflexion. En 2022, ce projet s'est concrétisé.

Dans un premier temps, la communauté de communes Comtal, Lot, Truyère et l'ADEFPAT, association de formation-développement sollicitée, ont réuni une dizaine d'intervenants pour travailler sur cette question une fois par mois. Des bibliothécaires, des élus et des agents socio-culturels ont ainsi eu l'occasion d'échanger et de réfléchir ensemble.

Le réseau « De rives en rimes » a pu ensuite être créé : quatorze communes, dont Montrozier ont fait le choix de l'intégrer. Il s'agit pour l'instant de diversifier et de mutualiser des animations culturelles. Demain, ce devrait être le cœur même des médiathèques qui devrait être investi avec la possibilité de prêts entre elles...



Bref, de quoi renforcer l'identité du territoire communautaire, élargir son offre culturelle, la dynamiser pour proposer toujours davantage de services à ses habitants.

L'INTERCOMMUNALITÉ

ADMR : APPEL À BÉNÉVOLAT



L'ADMR est un réseau de 50 associations réparties dans tout l'Aveyron, qui développe des prestations adaptées auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap, des familles et de la petite enfance.

Le bénévolat est au cœur de notre engagement humaniste

Vous partagez nos valeurs qui placent l'humain au cœur de notre action : proximité, respect, solidarité, réciprocité et universalité au service du mieux vivre ensemble.

Vous souhaitez donner un peu de votre temps en rejoignant une équipe locale qui agit chaque jour au plus près des habitants, qui est à l'écoute et accompagne les personnes aidées en veillant à leur bien-être et au maintien du lien social.

Vous souhaitez participer à l'animation et au développement de votre territoire, alors...

Rejoignez-nous !

Nous vous accompagnons dans vos missions en vous proposant des formations adaptées : animation de la vie associative, outils pédagogiques, tutorat des nouveaux bénévoles...

Si vous êtes intéressé, contactez-nous par tél au 05 65 44 46 59 ou par mail : bozouls@fede12.admr.org

SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS

ENTRETIEN
DE LA
MAISON

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

EXPRESSION DES ÉLUS DE LA LISTE « MONTROZIER, UN AVENIR EN COMMUN POUR NOS VILLAGES »

Les années se suivent et se ressemblent au sein de notre collectivité : depuis trois années, nous ne sommes pas conviés aux réunions de travail de l'équipe municipale. Nous ne sommes ni informés ni concertés avant les conseils municipaux officiels, sur des décisions et des projets lourds de conséquences, pour notre commune.

- Nous regrettons le départ de plusieurs employés municipaux et ce dans différents services : deux chez le personnel technique, un au service administratif, deux à la cantine et une ATSEM ... Six employés de longue date, ont quittés la Mairie en moins de trois ans !
- Les travaux de réhabilitation de la cantine sont à présent terminés mais nous voulions vous rappeler quelques chiffres : le 28 janvier 2021, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux était estimée à 600 000€ et au 4 avril 2022, celle-ci s'est transformée en 1 094 301€ HT.

Au coût de 966 000€ (affiché lors des portes ouvertes, le 7 juillet 2023) il faut rajouter la prestation pour les repas fournis par le traiteur pendant les travaux, ainsi que les différentes études préalables et cela pour un total de subventions de 531 000€, seulement. Cela fait donc un montant de plus de 560 000€ d'auto-financement pour la commune de Montrozier.

De plus, plusieurs commissions extra-municipales ont été créées en 2020 à la suite des élections municipales mais malheureusement certaines d'entre elles ne se sont jamais réunies ou qu'une seule fois en trois années.

C'est dommage, cela aurait permis de favoriser l'impliquer de la population dans la vie communale.

*Pour l'ensemble de la liste,
Benoît RASCALOU, Myriam CABROL et Stéphane CHAPTAL,
Conseillers Municipaux*

ETAT CIVIL DU 01/07/2022 AU 30/04/2023

NAISSANCES

Le 01 août 2022, Janis QUELIN, Gages
Le 09 août 2022, Louis BUSCAYLET OLIVIER, Gages
Le 17 août 2022, Arthur WROE, Gages
Le 24 septembre 2022, Isadora OLIVIER-BANCAREL, Gages
Le 02 octobre 2022, Rose DEVANLAY, Trébosc
Le 12 octobre 2022, Ezio MAZENQ, Gages
Le 29 octobre 2022, Clara ABEL, Gages
Le 15 novembre 2022, Kheira DINTILLAC OUTALEB, Gages
Le 03 janvier 2023, Jules PUEL, Gages
Le 14 février 2023, Marius QUET, Gages
Le 09 janvier 2023, Mahé GLADIN, Gages
Le 27 février 2023, Owen CROUZET, Gages
Le 24 avril 2023, Élana MARCILLAC RIVIERE, Gages
Le 30 avril 2023, Lina RODIER, Trébosc

MARIAGES

Le 16 juillet 2022, David BRESSAC et Fanny CHARLES, Gages
Le 17 décembre 2022, Alexandre COVINHES et Delphine CONSTANS, Gages
Le 29 décembre 2022, Théo PFISTERER et Julia FILLOUX, Gages

PACS

Le 09 juillet 2022, Marion NIEL et Nicolas DEVANLAY, Trébosc
Le 23 décembre 2022, Nathalie ENJALBERT et Philippe ESCORBIAC, Montrozier
Le 07 février 2023, Julien GAUDU et Camille DELBOSC, Gages
Le 01 avril 2023, Quentin DAUTY et Chloé MALBOS, Montrozier

DÉCÈS

sur et hors commune et inhumations sur la commune

Le 12 juillet 2022, André CAMBON, Bennac
Le 31 août 2022, Jeanne MOUYSET née ALAZARD, Gages
Le 31 août 2022, Yvette LAVALT née MAJOREL, Montrozier
Le 18 novembre 2022, Yvonne GARDES née AYRINHAC, Grioudas
Le 22 novembre 2022, Dominique GALEY, Grioudas
Le 19 décembre 2022, Claude GAUBERT, Gages
Le 07 janvier 2023, Liliane ROQUES née CAVARROC
Le 24 janvier 2023, Rolande MIQUEL née COVINHES, Trébosc
Le 10 février 2023, Gisèle DIAZ née ACQUIER, Gages
Le 03 mars 2023, Lucienne CAREL née BOULET, Zénières
Le 16 avril 2023, Jean-Louis BENITEZ
Le 22 avril 2023, Nicole MONTADE, Gages

INFORMATIONS PRATIQUES

SERVICE SOCIAL

ASSISTANTES SOCIALES

Vous pouvez contacter les assistantes du service social du secteur :

Conseil Départemental : 05 65 73 04 00

Mutualité Sociale Agricole : 05 65 75 39 68

POINT INFO SENIORS

Information et aide aux personnes âgées

Contact : Céline CONQUET, Delphine

AGRINIER **05 65 48 92 83**

e-mail : pointinfoseniors@3clt.fr

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS

ADMR de Bozouls Permanence téléphonique :

Mardi/jeudi (journée), Vendredi (matin)

Tél : **05 65 44 46 59** (répondeur)

FRANCE SERVICE BOZOULS

1 rue Henri Camviel - 12340 Bozouls

du lundi au vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Permanence à Gages (Gageothèque - 1^{er} étage)

2^{ème} mardi du mois : 10h30 - 12h00

Géraldine FRIC **05 65 48 37 12**

email : eef.bozoulscomtal@orange.fr

PETITE ENFANCE

CENTRE DE LOISIRS

Contact : Elodie Caubel

640 rue des écoles

Tél : **05 65 42 23 58 / 06 02 35 33 00**

MICRO CRÈCHE « A PETITS PAS »

Contact : Christelle Roques

395 rue des écoles Tél : **05 65 72 48 33**

MILLE ET UNE MALICES

Maison d'Assistantes Maternelles

2 Lot. Le Clos de Léa - Route du Château

Tél : **06 33 31 52 11 / 06 77 77 49 65**

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Lieu d'accueil, de rencontre et d'échange pour les jeunes enfants et les adultes (assistantes maternelles, parents, ...)

Centre Social Bozouls Comtal

Contact : Aurélie NICOTRA

Tél : **05 65 48 84 41 / 06 73 35 55 70**

MÉDIATHÈQUE

Rue des écoles, 12630 Gages - 05 65 47 49 98

Mardi : 16h00-19h00

Mercredi : 14h00-18h00

Vendredi : 16h00-19h00

Samedi : 10h00-12h00

gageotheque@orange.fr

<https://mediatheque-gages.c3rb.org>

<https://fr-fr.facebook.com/gageotheque>

SERVICE MÉDICAL

CABINET DE MÉDECINE GÉNÉRALE :

Drs C. ARLES / B. LORCA / H. PLIQUE Tél : **05 65 42 12 50**

CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE

J. FABRE, L. CAVAILLON, D. SEGUIN, P. VERNHET

Centre Village Les Palanges Tél : **05 65 72 45 62**

KINESITHERAPEUTE : Clarisse QUET Tel : **06 50 31 77 19**

PHARMACIE : F. FOULQUIER Tél : **05 65 42 93 93**

INFIRMIÈRES A DOMICILE

Cabinet infirmières (Gages) : Mmes ARNAL, CASTANIER,

FOURNIER, SABATHIER, FRAYSSE Tél : **05 65 42 12 74**

Cabinet infirmières (Agen d'Aveyron) : Mmes BOULOC,

COURTAIS, ZEBBOUDJ Tél : **05 65 46 25 66**

AUTRES SERVICES

TRANSPORTS : La ligne régionale LIO n°214 assure la liaison entre Rodez et Millau. Elle dessert plusieurs communes dont celle de Gages. **Dépliant horaires en mairie ou voir sur** <https://www.mestrajets.lio.laregion.fr/>

TRANSPORTS À LA DEMANDE en direction de Bozouls ou Laissac SARL ROUX 05 65 68 66 50

TAXIS

Alliance Comtal Taxi (La Loubière)

Nadine COUDERC **06 84 35 37 10**

Les Ambulances Vallée d'Olt

Christine TURLAN-COUDERC **05 65 44 02 02**

SERVICE DES EAUX :

SMAEP Montbazens-Rignac

pour effectuer l'ensemble des démarches ou pour une urgence technique (7j/7 - 24h/24) : **05 65 47 97 20**

DÉCHETERIE

Curlande - Route de Grioudas - 12340 Bozouls **05 65 51 52 47**

Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi

Hiver (du 01/11 au 31/03) de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Été (du 01/04 au 30/10) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Parking de la Mairie, 12630 Gages - 05 65 46 05 84

Mardi : 9h30-12h00 / 13h35-16h00

Mercredi : 9h30-12h00 / 14h00-16h00

Jeudi : 9h30-12h00 / 13h35-16h00

Vendredi : 9h30-12h00 / 13h35-16h00

Samedi : 8h30-12h00

En dehors des heures d'ouverture, les colis et les lettres recommandées peuvent être retirés au secrétariat de la mairie.